

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	24
Votants par procuration	2
Absents	11
Total des votes	26

5 Institutions et vie politique  
5.2 Fonctionnement des assemblées

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme LOUVEL

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. GUENNI, Mme JEAMMET, M. TIMON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, Mme RETUREAU M. VOLLAIS

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, M. TIMON à M. DARMOIS

### **83-2022 Modification de la composition de la commission de délégation de service public**

Pour rappel, une commission de Délégation de Service Public doit être créée lorsqu'une collectivité confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire privé ou public.

Les commissions de délégation de service public procèdent à :

- l'ouverture des plis contenant les candidatures,
- l'établissement de la liste des candidats admis à déposer une offre,
- l'ouverture des plis contenant les offres,
- la remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation.

Cette commission est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les conventions de Délégation de Service Public (le Maire ou son représentant),
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste sur un système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CAUSAL MEMBERSHIP  
027-200077329-20221121-83-DE  
Date de réception préfecture : 25/11/2022

– du comptable de la collectivité et du représentant du Ministre chargé de la concurrence qui siègent avec voix consultatives.

Peuvent également participer à cette commission avec voix consultative un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Lors de la séance du conseil municipal du 09 juin 2020 ont été désignés :

Titulaires :

- Mme Brigitte CABOT
- Mme Brigitte DUTILLOY
- Mme Florence GAUTIER,
- M. Christian BOISSY,
- M. Benoit LETELLIER,

Suppléants :

- M. Patrick AUBE
- M. Thierry BERNARD
- M. Richard DUCLOS
- Mme Sandra LOPES DUARTE
- Mme Marie-Claire HAKI

Or M. Benoit LETELLIER, appartenant à la liste de Mme Marie-Claire HAKI, ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 29 septembre 2022, il convient d'acter de son remplacement au sein des membres titulaires de la CDSP.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

VU les articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU l'article 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°32-2020 du 09 juin 2022 désignant les membres de la CDSP

**Considérant** qu'il convient d'acter du remplacement de M. LETELLIER par l'élu relevant de la même liste, qui occupait le poste de suppléant

**Considérant** la jurisprudence du conseil d'Etat n°298103 du 30 mars 2007 dite « commune de Cilaos » aux termes de laquelle le conseil municipal n'est pas tenu de procéder au renouvellement complet de la Commission dès lors qu'une liste est en capacité de pourvoir son ou ses sièges de titulaires devenus vacants et de conserver l'expression pluraliste existant au sein de la commission

**Considérant** la vacance du siège de M. Benoit LETELLIER

**Considérant** le souhait de Madame HAKI de continuer de siéger en tant que suppléante

027-200077329-20221121-83-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2022  
Date de réception préfecture : 25/11/2022

**Considérant** que la composition de la CDSP doit refléter les équilibres politiques existants au sein du conseil municipal

**Considérant** la capacité de Madame Florence MOUCHEL, appartenant au même groupe que M. LETELLIER et candidate pour son remplacement

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'ACTER** le remplacement de Monsieur Benoît LETELLIER par Madame Florence MOUCHEL en tant que titulaire de la CDSP.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



publié le 28/11/2022

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221121-83-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2022  
Date de réception préfecture : 25/11/2022